

# Compte rendu du Conseil communautaire du 26 mai 2015

**PRESENTS (24) :** MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Mme Elizabeth CAILLOZ, MM. Mathieu CHAUVIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Mm Patricia GRANGE, MM. Jean-Louis IMBERT, Pierre MENARD, Paul MINSSIEUX, Grégory NOWAK, Mme Marie-Claire PELTIER, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Jacqueline PONE-VANHAUWAERT, Claire REBOUL, Céline ROTHEA, M. Ernest FRANCO.

**Pouvoirs (6) :** Mme Solange VENDITELLI donne pouvoir à M. Paul MINSSIEUX, M. Rémi FOURMAUX donne pouvoir à M. Jean-François PERRAUD, Mme Valérie GRILLON donne pouvoir à M. Serge BERARD, Mme Josiane MOMBRUN donne pouvoir à M. Jean-Louis IMBERT, Mme Martine RIBEYRE donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN, M. Jean-Jacques RUER donne pouvoir à M. Serge FAGES.

**Absent(e)s excusé(e)s (3) :** M. Emmanuel DOSSI, Mme Marie-Hélène MARTINAUD, Mme Prescilia LAKEHAL.

Ouverture de la séance à 20 h 30.

Monsieur Serge FAGES est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 31 mars 2015 à l'unanimité des membres présents.**

**Décisions du Président et du Bureau.**

*Il est demandé d'inscrire des montants et des détails sur les décisions du Bureau.*

- Décision n° 2015-11 : acquisition de logiciels compatibles pour la gestion de l'administration du droit des sols (ADS) et le système d'information géographique (SIG) - Société IMAGIS MEDITERRANEE SAS, 8 bis rue Guizot, BP 71276, Nîmes cedex 1 (30015) - tranche ferme : 49 621,24 € HT, tranche conditionnelle : 2 600 € HT.
- Décision n° 2015-12 : acquisition de terrain chemin de la Lande à Brignais, parcelle AR 437 : 8 921,60 € TTC.
- Décision n° 2015-13 : décision emprunt CERA – BEI, centre aquatique : 2 000 000 € sur 20 ans, 80 échéances de 29 881,64 €/trimestre à un taux fixe de 1,82 %.
- Décision n° 2015-14 : acquisition terrain, rue du Douanier Rousseau à Brignais, parcelles AP 60-69-70-71 : 9 350,00 € TTC.
- Décision n° 2015-15 : marché de travaux Millery, rue Froide et rue Flignon, avenant n° 1 : nouveau montant du marché de 124 530 € TTC (augmentation de 12 %).
- Décision n° 2015-16 : opération de voirie 2015, Vourles, attribution de marché SPS à l'entreprise Conseil Ingénierie Sécurité : 4 080 € TTC.
- Décision n° 2015-17 : opération de voirie 2015, Vourles : rue Louis Vernay, impasse du Puits sans Poulie, rue des Couttraches, attribution du marché à l'entreprise Eurovia : 238 022,50 € TTC.

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

## **1) ADMINISTRATION : création de postes**

Monsieur GERGAUD précise qu'il s'agit de la première étape de la mutualisation de la voirie sur l'ensemble des communes de la CCVG.

Ainsi, les conventions de mise à disposition des services techniques des communes n'étant pas reconduites en 2016, il convient de mettre en place une équipe d'entretien au sein de la CCVG pour :

- assurer la surveillance et le suivi de l'entretien du réseau viaire (chaussées, signalisation, etc.),
- exécuter les interventions urgentes,
- exécuter les petites interventions n'exigeant pas de spécialisation particulière ou de matériel spécifique.

Les agents vérifieront en priorité :

- les besoins sur le site et les signaleront aux techniciens pour l'organisation des interventions,
- la régularité des interventions sur le domaine public,
- la bonne exécution des interventions des permissionnaires,
- le respect des prescriptions émises,
- et assisteront les techniciens dans le cadre des interventions réalisées par les entreprises.

Ce service sera constitué d'une équipe de deux agents en permanence aux heures ouvrées. Pour cela, et compte tenu des absences, la création de 3 postes ouverts aux agents techniques de catégorie C est proposée au sein du pôle voirie.

Il précise qu'il s'agit de mutations internes à la Communauté de communes d'agents recrutés sur les communes.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y aura pas de transfert imposé de ces agents.

Monsieur CHAUVIN fait remarquer que la création de ces 3 postes n'implique pas automatiquement la disparition de 3 postes dans les communes.

Monsieur GERGAUD argumente que c'est le souhait et que le but sera de recruter en priorité des techniciens des communes.

Monsieur COMBET précise, s'agissant de mutualisation, qu'il est évidemment hors de question de créer des charges supplémentaires tant pour la CCVG que pour les communes et que cela doit induire une économie globale.

Monsieur le Président ajoute que vraisemblablement il y aurait plus de candidatures que de postes.

Monsieur GERGAUD complète qu'il existe un process de recrutement qui donnera la place aux meilleurs.

Il ajoute que la prochaine étape sera de trouver le lieu d'importation de ces agents ainsi que le matériel nécessaire. Puis, viendra la mutualisation des investissements communs sur toutes les communes.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

## **2) VOIRIE : institution d'un plan d'alignement – centre aquatique**

Monsieur Le Président rappelle que des terrains ont été acquis pour l'alignement rue du Douanier Rousseau. D'autres parties posant plus de problèmes, l'institution d'un plan d'alignement est proposée avant d'aller, si nécessaire, vers une DUP.

Monsieur BOISSERIN précise que, pour l'élargissement de la rue du Douanier Rousseau et du chemin de la Lande, des accords amiables ont été réalisés avec quatre propriétaires riverains au prix estimé par les Domaines de 17 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur BOISSERIN présente la proposition :

La Communauté de communes est compétente aux fins de diligenter les procédures d'alignement prévues par le Code de la voirie routière.

L'établissement d'un plan d'alignement est précédé d'une enquête publique selon les dispositions de l'article R 141-4 et suivant du code de la voirie.

Selon l'article R 141-10 du code de la voirie, cette enquête est organisée :

- a) Par le maire, dans les conditions fixées aux chapitres I<sup>er</sup> et II du décret du 23 avril 1985 précité, quand les travaux ne donnent pas lieu à expropriation ;
- b) Par le préfet, dans les conditions fixées aux articles R. 11-14-1 à R. 11-14-15 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, *dans le cas contraire*.

En vertu de l'article L 112-2 du code de la voirie, la publication d'un plan d'alignement attribue de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique le sol des propriétés non bâties dans les limites qu'il détermine.

Lors du transfert de propriété, l'indemnité est, à défaut d'accord amiable, fixée et payée comme en matière d'expropriation.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la mise en œuvre d'un plan d'alignement selon les dispositions de l'article L 112-1 du code de la voirie routière.

Monsieur PERRAUD pense que ce n'est peut-être pas le bon choix de procédure car, à sa connaissance, elle n'est pas adaptée à ce type de situation d'élargissement. C'est une procédure très ancienne utilisée dans les zones urbaines avec des coins, des reculs et où il fallait arriver à tirer un alignement.

Monsieur MENARD demande si une disponibilité foncière est nécessaire pour l'installation d'un feu au carrefour du pont et si cela ne devrait pas être introduit dans la délibération.

Monsieur le Président répond que la disponibilité n'est pas nécessaire.

Monsieur BOISSERIN répond que le plan d'alignement peut se gérer dans l'année mais que s'il s'avère nécessaire d'aller jusqu'à la DUP, il sera fait au mieux.

Monsieur Martial Gille note qu'il faudra préciser les références cadastrales dans la délibération finale.

Décision adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention).

### **3) ENVIRONNEMENT**

Madame GAUQUELIN rappelle que, dans le cadre de la compétence environnement, la CCVG a en gestion deux espaces naturels sensibles : le plateau des Landes de Montagny et la vallée en Barret.

Elle précise que sur ces deux espaces la CCVG est en cogestion avec la COPAMO, que la COPAMO est maître d'ouvrage sur les landes de Montagny et la CCVG sur la vallée en Barret.

Elle informe que les plans d'actions de ces ENS ont été réduits en 2015 compte tenu de la baisse d'effectifs, d'où le report de certaines actions sur 2016.

- **ENS Plateau de Montagny – Programme d'actions 2015**

Madame GAUQUELIN énumère le plan d'actions pour montant prévisionnel global de 71 697 € :

- gestion des milieux naturels : gestion du marais de Morlin et des landes, animation foncière sur les landes, fin de la cartographie de végétation et suivis scientifiques, révision du plan de gestion ;
- organisation de la fréquentation et sensibilisation : entretien, propreté, petits aménagements, organisation de sorties nature ;
- suivi et pilotage : ateliers participatifs pour la révision du plan de gestion.

Elle rappelle également que la CCVG devra verser une participation prévisionnelle de 5 256 € au titre du programme 2015.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme d'actions 2015 concernant les espaces naturels sensibles du plateau de Montagny,
- et d'autoriser le Président à verser à la Communauté de Communes du Pays Mornantais, maître d'ouvrage du programme, la participation de la CCVG pour un montant de 5 256 € budgété en 2015.)

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **ENS Vallée en Barret – Programme d'actions 2015**

Madame GAUQUELIN liste le plan d'actions pour 2015

- préservation des milieux naturels : entretien des affleurements rocheux et partenariat avec les agriculteurs ;
- mise en valeur et organisation de la fréquentation : animations scolaires, surveillance du site par les agents de l'Office national des forêts, entretien du site et restauration de chemins par les brigades vertes.

Madame GAUQUELIN précise que le montant prévisionnel des actions en maîtrise d'ouvrage de la CCVG est de 43 810 €, avec une participation prévue de la COPAMO de 4 732,50 € et du département du Rhône de 18 895 € ; soit 23 627,50 € de recettes.

Elle annonce que la CCVG souhaite solliciter le département du Rhône pour l'attribution d'une subvention de 18 895 € correspondant aux actions précitées.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme d'actions 2015 de l'ENS de la vallée en Barret et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer avec l'ONF la convention de mission de police de l'environnement pour l'année 2014 pour un montant de 15 890 €,
- et d'autoriser le Président à solliciter la participation de la Communauté de Communes du Pays Mornantais pour un montant de 4 732,50 €, la CCVG étant maître d'ouvrage, et à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution du programme,
- et ensuite de solliciter le département pour l'attribution d'une subvention de 18 895 €.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### **Informations sur les dossiers en cours**

- **Centre aquatique**

Monsieur BOISSERIN annonce que le chantier suit son cours et a pris sa « bonne vitesse de croisière ».

Il précise que :

- Le gros œuvre des sous-sols est terminé, l'élévation du niveau - 1 est en cours, les travaux seront bientôt au-dessus de la surface du sol.
- Les trois bassins sont visibles, les courbures du bassin de loisirs sont en cours
- La pose des siphons et autres évacuations dans les vestiaires est également en cours.
- La commande de la charpente est effectuée et sa pose devrait commencer courant juillet.

- **La DSP**

Monsieur BOISSERIN considère que les choses suivent leur cours normalement puisque :

- La semaine passée une commission d'ouverture des plis s'est réunie : cinq entreprises du secteur des centres aquatiques ont répondu et ont été agréées à concourir, elles recevront début juin le cahier des charges et auront jusqu'au 30 juillet pour faire une offre.
- La commission se réunira le 31 juillet pour ouvrir les plis qui seront examinés par le cabinet SPELIA durant l'été.
- Une réunion aura lieu début septembre pour attaquer la phase de négociations avec les entreprises.

Monsieur BOISSERIN explique que les travaux de voirie commenceront prochainement ; quoi qu'il arrive, et qu'il faut laisser le temps au temps.

Monsieur le Président confirme que le seul risque peut venir du dossier évoqué auparavant. Il précise que le reste est en cours, les modes doux qui vont être autour, tout est préparé.

Monsieur MINSSIEUX rassure qu'il existe des voiries de secours dont le chemin de la Lande.

Monsieur MENARD demande des précisions sur la portion de cheminement doux entre le chemin des Cartières et le centre aquatique.

Monsieur le Président répond qu'aucune décision n'a été prise suite à des problèmes techniques ou d'acquisition de terrain.

Monsieur MINSSIEUX confirme que cela fonctionne depuis Brignais.

Monsieur MENARD précise que la dernière version était d'emprunter le chemin qui part vers Sémaphore. Il pense que le dossier pourrait être relancé.

Monsieur le Président informe qu'il va demander à la commission d'étudier ce dossier.

*Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est close à 22 h 15.*

*A Brignais, le 26 mai 2015*

*Le secrétaire de séance, Serge FAGES*

